

Mairie Infos

Commerces ambulants

Les lundis à partir de 17 h 30

En haut des platanes

Le camion de Pizza Joli Papa et

l'étal de légumes, de Jean-Bernard et Julien Carcenac.



Les vendredis

A partir de 11 h 30

Au plan du four le camion de l'épicière

A 14 heures

Au quartier haut le camion du boucher.



Après avoir occupé pendant 39 années le poste de correspondant local de Midi Libre Jeanine Estelle a laissé la place à Gérald de Murcia (06 79 79 71 83)

Rappel, pour les nouveaux et les anciens lieuranais, de la liste de ceux qui travaillent au village (voir articles sur le site de la commune).

PL n°13 – Lise Corrochano, assistante maternelle

PL n°14 – Diego un coiffeur à la campagne (au Mas de Roujou)

PL n°18 – David Estelle, spécialiste de la micro-oxygénation du vin.

PL n°20 – Hervé Tabar, viticulteur et vigneron

PL n°23 – Jean-Christophe et Cédric Arrufat, éleveurs de gibier (Les violettes)

PL n° 31 – Sylvie Orif Neumann – musicothérapeute et professeur de piano (au Mas de Roujou)

PI n°48 – Jean-Philippe Ollier, mécanicien agricole

Anne Poujol, coiffeuse au quartier haut installée depuis peu au village

Il y a près de 17 000 coiffeurs à domicile en France soit près de 20 % du secteur. La disparition progressive des commerces de proximité en zone rurale en est une des principales raisons.

Avec deux salons de coiffure dans la commune, Lieuran fait exception à la règle.

Citoyenneté

Une nouvelle rubrique en septembre 2010 qui, devait vite disparaître – malheureusement 6 années après elle réapparaît.

Stationnement interdit

Selon l'Article R417-10 du Code de la Route est considéré comme gênant le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, passages et accotements réservés à la circulation des piétons. Tout arrêt ou stationnement gênant est passible d'une contravention de deuxième classe, soit 35 euros. Pour faciliter l'accès aux personnes handicapées et aux personnes âgées, la commune a mis en conformité le trottoir lors de la réfection de l'entrée du village. Merci pour eux de respecter l'article R417-10.

Divagation des chiens

Un chien sans son maître fait peur et peut être dangereux, Deux chiens errants peuvent devenir vite agressifs et dangereux. Au départ et à l'arrivée du car scolaire ils sont plusieurs à tourner autour des enfants – Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite – Pour la sécurité de tous, vous devez tenir vos chiens en laisse. L'arrêté du 13 août 1999 rappelant les décrets concernant l'interdiction de divagation des chiens se trouve dans les panneaux d'affichage de la commune.

Les gestes éco-citoyens

Il est rappelé que pour le bon fonctionnement de la station d'assainissement plantée de roseaux, il est interdit de jeter dans les toilettes les lingettes, préservatifs, médicaments, couches, peintures et solvants, produits chimique et toxiques, protections féminines, restants de nourriture, etc.



Les corps solides dans le réseau bouchent les canalisations, empêchent les pompes de refoulement de fonctionner.

Ces pannes nécessitent des interventions coûteuses et donc une augmentation des coûts d'exploitation répercutés sur l'usager.

Même si les canalisations d'eaux usées sont dénommées communément

« tout-à-l'égout »,

elles n'ont pas vocation à recevoir des objets solides.

Ecobuage

Du 10 octobre au 15 mars,

permis d'utiliser le feu

Du 16 mars au 15 juin,

période dangereuse soumise à déclaration annuelle à la Mairie.

Du 16 juin au 1er octobre,

période d'interdiction absolue d'utiliser le feu

